



ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF D'AUTUN VADE-MECUM SPORTIF 2019

*Les règlements particuliers de chaque compétition
complètent les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement priment sur celles des règlements généraux.*

Table des matières

1. Dispositions communes à l'ensemble des compétitions organisées par l'AS du golf d'Autun.....	2
2. Code de conduite et calendrier 2019 des équipes de l'AS du golf d'Autun.....	5
3. Participation de l'AS aux inscriptions des jeunes en grands prix.....	5
4. Compétition Match-play 2019.....	6
5. Champion et championne de l'AS 2019.....	8
6. Challenge de l'AS 2019	8

Annexe 1 Le calendrier des compétitions

Annexe 2 les règles locales

1. Dispositions communes à l'ensemble des compétitions organisées par l'AS du golf d'Autun

Comité :

Le Comité est composé de trois membres de la commission sportive de l'Association Sportive du Golf d'Autun : le responsable de la commission sportive, le président de l'AS et le responsable informatique. En cas d'empêchement d'un membre lors d'une compétition, il désignera un remplacement.

Le Comité est le seul à avoir un pouvoir de décision sur toute réclamation exprimée lors des compétitions organisées par l'Association Sportive du Golf d'Autun. Les réclamations autres que tricherie avérée ne sont pas recevables après la proclamation des résultats.

Si le Comité considère qu'un joueur ou qu'une joueuse s'est rendu(e) coupable d'une grave infraction à l'étiquette, il peut imposer la disqualification du joueur ou de la joueuse pour toute compétition organisée par l'association sportive du golf d'Autun sur une période définie. La sanction sera prononcée par la commission sportive après avoir entendu le joueur ou la joueuse en cause.

Séries :

Hommes :

1^{ère} série index $\leq 15,4$; 2^{ème} série $15,5 \leq \text{index} \leq 24,4$; 3^{ème} série index $\geq 24,5$

Dames

1^{ère} série : index $\leq 20,4$; 2^{ème} série index $\geq 20,5$

Ces séries ont susceptibles d'être modifiées en fonction du désira ta du sponsor ou du champ des joueurs ou joueuses.

Index de jeu :

Les index de jeu retenus pour la compétition seront ceux à jour dans RMS lors de l'organisation des départs par le Comité.

Les joueurs étrangers ne pouvant pas présenter un justificatif de leur index de jeu certifié de leur club datant de moins de 15 jours seront inscrits avec un index de 0,00.

Inscriptions :

Les inscriptions se feront au club house la veille de la compétition avant 15 H.

Ne pourront participer aux compétitions que les joueurs ou joueuses ayant une licence FFGolf 2019 valide, un certificat médical autorisant la pratique du sport Golf enregistré à la FFGolf et à minima une carte verte pour les joueurs non classés.

Formules de jeu :

Les formules de jeu sont définies sur le calendrier de l'Association Sportive du Golf d'Autun (annexe 1) et sur la fiche d'inscription.

Lorsque la formule de jeu est définie en STABLEFORD, les premières séries (hommes et dames) joueront dans la majorité des compétitions en STROKEPLAY ou STROKEFORD.

Le comité conserve le droit de modifier toute formule de jeu prédéfinie.

Repères de départ :

Individuel :

- Hommes 1^{ère} série : repères blancs.
- Hommes 2^{ème} et 3^{ème} séries : repères jaunes.

- Dames : 1^{ère} série : repères bleus.
- Dames 2^{ème} série : repères rouges.

Equipes :

- Hommes : toutes séries repères jaunes.
- Dames : toutes séries repères rouges.
- Mixtes : hommes repères jaunes et dames repères rouges.

Départs :

2 tranches de départ seront disponibles : matin et après-midi.

Le comité définira les heures (ou trou) de départ de chaque compétiteur.

Les départs seront affichés au club house la veille du départ à partir de 18H30 et transmis par mails à chaque joueur membre de l'Association Sportive et sera consultable sur le site internet www.golfautun.fr.

Retard au départ :

Le joueur **doit prendre le départ à l'heure fixée par le comité**. Si le joueur arrive à son aire de départ prêt à jouer, en retard de moins de 5 minutes après son heure de départ il encourt une pénalité de perte du trou en match-play ou deux coups sur le premier trou en strokeplay et le score sera ajusté de 2 points en stableford. Au-delà de 5 minutes le joueur ou la joueuse encourt la disqualification.

Aucun joueur ou joueuse ne peut prendre le départ d'une compétition avant son horaire de départ, si un tel cas se présente le joueur ou la joueuse sera disqualifié(e).

Droit de compétition :

Fixés à :

Adulte membre de l'association : 8€ en simple et 5€ en équipe

Enfant ou étudiant (-de 26ans) membre de l'association : 3€ en simple et 2€ en équipe

Adulte non membre de l'association : 12€ en simple et 8€ en équipe

Enfant ou étudiant (-de 26ans) non membre de l'association : 3€ en simple et 3€ en équipe

Les droits de compétitions sont à régler avant de prendre le départ.

Lors des compétitions sans partenaire les tarifs "en équipe" seront appliqués quelque soit la formule de jeu.

Résultats :

La proclamation des résultats aura lieu le dernier jour de la compétition après l'arrivée des derniers compétiteurs en général à 19H sauf avis contraire du Comité.

Le prix du joueur ou joueuse absent(e) sera remis au joueur ou la joueuse le (ou la) suivant dans le classement.(sauf sur absence justifiée reconnue valable par le comité).Le comité peut également décider d'attribuer cette récompense par tirage au sort à l'un des compétiteurs. Les compétiteurs déjà primés ne participeront pas à ce tirage au sort.

Départage des ex aequo :

Fait par le logiciel RMS.

Jeu lent :

Application du règlement du Vade-mecum national.

Application des recommandations de la FFG : Prêts? jouez! Voir les conseils FFG affichés au tableau des compétitions.

Prix :

Chaque série sera dotée d'un nombre de prix déterminé par le Sponsor ou l'Association Sportive du Golf d'Autun.

Aucun joueur ou joueuse d'une série ne pourra être interclassé dans une autre série afin de recevoir un prix.

Règles :

Les "Règles de Golf applicables en janvier 2019" édités par le R&A et l'USPGA s'appliquent lors des compétitions organisées par l'Association Sportive du Golf d'Autun.

Les joueurs sont invités à prendre connaissance des règles locales (annexe 2) et des indications portées sur les cartes de score en particulier concernant la possibilité ou non de placer la balle sur les zones tondues ras.

Terrain injouable :

Si le comité considère que pour quelque raison que ce soit, le terrain ou toute partie du terrain n'est pas dans un état jouable ou qu'il y a des circonstances qui rendent impossible le déroulement du jeu (ex : brouillard), il peut en match play ou en stroke play, ordonner une interruption momentanée du jeu.

Autorisation de placer la balle

Lorsque le terrain n'est pas en conditions optimales, le comité peut autoriser les joueurs à placer la balle sur les zones tondues ras. Sans mention sur la carte de score, il est interdit de placer la balle.

Lorsque le placement est autorisé, le joueur est autorisé à placer sa balle à une longueur de club de l'endroit où elle repose, une fois placée la balle ne devra pas être "replacée" même si elle se déplace.

2. Code de conduite et calendrier 2019 des équipes de l'AS du golf d'Autun

L'AS du golf d'Autun inscrit des équipes représentant le club à certaines compétitions au niveau régional et national.

Les joueurs sélectionnés par les capitaines d'équipes se doivent de représenter le club dignement en respectant l'étiquette et en restant courtois envers les autres compétiteurs, les arbitres et les organisateurs quelles que soient les circonstances.

Ils doivent porter la tenue d'équipe et respecter le code vestimentaire de l'AS lors des parties et des éventuelles remises des prix.

L'AS prend en charge les frais d'inscription des équipes prévues au calendrier et les joueurs bénéficient d'une indemnité en cas de découché de 50€ par nuit dans la limite du nombre de tours de la compétition. Pour les compétitions sans découché, l'AS indemniserait 10€ par joueur et par tour pour couvrir les frais de practice, de restauration et de transport.

Calendrier 2019 des équipes

Nom de la compétition	Lieu	Dates	Capitaine
Championnat de ligue par équipe homme D2	Beaune	13/14 avril	Arnaud Bohy
Championnat de ligue par équipe dame promotion	Luxeuil	13/14 avril	Martine Laurent
Championnat de ligue des équipes 2 homme	Beaune	13/14 avril	Eric Janot
Promotion nationale dame	Chailly		Compétition à confirmer
Promotion nationale senior dame	Rougement	28/29 sept	Martine Laurent
Promotion nationale senior homme	Chalon en Champagne	28/29 sept	Eric Janot
Promotion nationale senior2 homme	Le Clou	10/11 sept	Guy Goussard

3. Participation de l'AS aux inscriptions des jeunes en grands prix

En vue de favoriser les résultats sportifs des jeunes du club, l'AS finance l'inscription aux grands prix des jeunes de moins de 25 ans sélectionnés dans les équipes du club dans la limite de 3 grands prix par an.

4. Compétition Match-play 2019

La compétition se déroulera sur le parcours Rolin.

Séries

En 2019 2 séries :

Hommes des départs jaunes
Dames des départs rouges

Inscriptions

Ne pourront participer au Match-play que les joueurs ou joueuses ayant une licence FFGolf 2019 valide, un certificat médical autorisant la pratique du sport Golf enregistré à la FFGolf et être membre de l'association sportive du Golf d'Autun.

Pour l'école de golf, seuls les joueurs autorisés par le Pro et remplissant les conditions citées ci-dessus pourront s'inscrire au match-play.

Les inscriptions se feront sur le tableau à l'accueil jusqu'au 7 avril.

Tirage au sort du tableau

Le tirage au sort se fera après la remise des prix de la compétition du 7 avril. Il n'y aura pas de têtes de série.

En 2019 les dames et les hommes seront dans le même tableau, la championne dame sera celle qui ira le plus loin dans le tableau, idem pour les hommes. En cas d'égalité un départage pourra être organisé en match play.

Coups reçus

Les matchs se dérouleront en net en rendant les 3/4 des handicaps :

L'arrondi des $\frac{3}{4}$ de la différence des index.

- Arrondi supérieur si chiffre après la virgule ≥ 5
- Arrondi inférieur si chiffre après la virgule < 5

Exemples :

- Joueur A 18, 1, joueur B 30,9 différence = 12,8. Coups reçus = $(12,8/4)*3 = 9,6 = 10$ coups reçus
- Joueur A 17, 1, joueur B 24,3 différence = 7,2. Coups reçus = $(7,2/4)*3 = 5,4 = 5$ coups reçus

En cas d'égalité au bout des 18 trous, les joueurs repartiront en mort subite du trou n°1 en rendant les coups reçus.

Dates limites de jeu

Les matchs devront se dérouler au plus tard le jour de la date limite de jeu. Dans le cas où un match ne serait pas joué à la date définie, le comité tirera au sort le "gagnant du match" lors de la remise des prix de la compétition du dimanche suivant la date limite de jeu du tour considéré.

Dates **limite de jeu** :

- tour préliminaire : 5 mai
- 16^{ème} : 26 mai
- 8^{ème} : 23 juin
- 1/4 de finale : 21 juillet
- 1/2 finale : 15 septembre
- Finale : le 5 octobre

Aucune dérogation ne sera accordée à ces dates.

Droit d'inscription

Fixés à :

- Tout membre de l'association : **5 €**

Le droit d'inscription devra être réglé avant le tirage au sort sous peine d'exclusion de la compétition.

Remise des prix

La remise des prix se déroulera lors de l'assemblée générale de l'AS

5. Champion et championne de l'AS 2019

Le champion et la championne du club 2019 seront désignés à partir de leurs résultats dans les compétitions :

- Coupe du Capitaine (26 mai 2019)
- Coupe du Président (23 juin 2019)
- Coupe du Club (à l'automne)
- Coupe de la Ville d'Autun (à l'automne)

Séries

1 série homme 0 à 36 d'index

1 série dame 0 à 36 d'index

Classement

Le classement se fera par addition des 3 meilleurs scores brut stableford réalisés lors des 4 compétitions qualificatives. En cas d'égalité le départage se fera sur le score de la 4ème compétition. Si cela ne suffit pas le(a) joueur(se) ayant l'index le plus élevé au 30 septembre 2019 sera déclaré champion(ne) du club 2019.

L'annonce des résultats se déroulera lors de l'assemblée générale de l'AS début 2020



6. Challenge de l'AS 2019

Afin d'encourager l'assiduité des membres de l'AS aux compétitions organisées avec un partenaire le samedi ou le dimanche, les 10 joueurs(ses) (environ) ayant le plus participé à ces compétitions seront récompensés lors de l'AG de l'AS.

En cas d'égalité : les joueuses priment sur les joueurs et les plus jeunes passeront devant!

Pour gagner il suffit de s'inscrire et participer aux compétitions du dimanche!

ANNEXE1 Calendrier prévisionnel des compétitions AS 2019, vérifiez au tableau d'affichage la dernière version

		Association Sportive du Golf d'Autun Compétitions 2019 - 1ère partie			
Date	Compétition	Formule	Terrain		
dimanche 17 mars 2019	Coupe de la St-Patrick	Shamble à 2	Rolin		
dimanche 24 mars 2019	A l'écoute des enfants DYS	Stableford	Rolin		
dimanche 31 mars 2019	Rousseau Horticulture - Bohy Parcs & Jardins	Stableford	Talleyrand		
samedi 6 avril 2019	Compétition débutants 9 trous	Stableford	Talleyrand		
samedi 6 avril 2019	Compétition école de golf	Drapeaux	9 Trous		
dimanche 7 avril 2019	Coupe Mise au Green	Stableford	Rolin		
dimanche 14 avril 2019	Coupe de classement	Stableford	Rolin		
samedi 20 avril 2019	Coupe de Pâques	Eclectic	Rolin		
dimanche 21 avril 2019	Coupe de Pâques	Eclectic	Rolin		
lundi 22 avril 2019	Coupe de Pâques	Eclectic	Rolin		
dimanche 28 avril 2019	Coupe JMT - GAN	Stableford	Rolin		
dimanche 5 mai 2019	Coupe Michel Herbelin - Achart	Strokeford	Talleyrand		
dimanche 12 mai 2019	Coupe DS Automobile	Stableford	Rolin		
dimanche 19 mai 2019	Coupe Le cellier de Benoit Laly	Chapman	Rolin		
samedi 25 mai 2019	Compétition débutants 9 trous	Stableford	Talleyrand		
samedi 25 mai 2019	Compétition école de golf	Drapeaux	9 Trous		
dimanche 26 mai 2019	Coupe du Capitaine	Stokeplay	Talleyrand		
dimanche 2 juin 2019	Coupe Crédit Mutuel	Stableford	Rolin		
samedi 8 juin 2019	Coupe de Pentecôte	Eclectic	Rolin		
dimanche 9 juin 2019	Coupe de Pentecôte	Eclectic	Rolin		
lundi 10 juin 2019	Coupe de Pentecôte	Eclectic	Rolin		
vendredi 14 juin 2019	Compétition couples 11 trous	Greensome	11 Trous		
samedi 15 juin 2019	Compétition débutants 9 trous	Stableford	Talleyrand		
samedi 15 juin 2019	Compétition école de golf	Drapeaux	9 Trous		
dimanche 16 juin 2019	Coupe De Sousa Rénovation	Stableford	Talleyrand		
dimanche 23 juin 2019	Coupe du Président	Stableford	Talleyrand		
samedi 29 juin 2019	C D jeunes de Saône et Loire				
dimanche 30 juin 2019	Coupe Krys-AXA	Stableford	Rolin		
dimanche 7 juillet 2019	Coupe Carrosserie Desvignes	4 balles	Talleyrand		
dimanche 14 juillet 2019	Coupe de L'Aparté	surprise	Rolin		
dimanche 21 juillet 2019	Coupe de classement	Stableford	Rolin		
dimanche 28 juillet 2019	Coupe de classement	Stableford	Rolin		

Les formules et les parcours ne sont pas définitifs

Compétitions individuelles
Compétitions amicales
Compétitions club
Compétitions en équipe
Compétitions débutants
Compétitions jeunes (école de golf)



Règles locales 2019

Accès au parcours et comportement

L'accès au parcours est réservé aux joueurs détenteurs de la carte verte ou classés.

Une tenue correcte est exigée en particulier pour les hommes : pantalon ou bermuda et polo avec manches et col boutonné ou tenue de pluie de golf (short court et T-shirt sans manches interdits).

Sur le parcours penser à relever vos pitches sur les greens, à replacer vos divots sur les fairways et ratisser les bunkers.

Respecter vos partenaires de jeu en évitant de faire du bruit lorsqu'ils se préparent à jouer, en évitant de crier même envers vous même et en général adopter un comportement calme et courtois en toutes circonstances.

Limites du parcours

Les limites du parcours sont définies par des piquets blancs ou par des grillages.

Trou n° 1 : le grillage du réservoir d'eau définit la limite de ce réservoir. Il est formellement interdit de franchir les limites de ce réservoir pour récupérer sa (ou une) balle.

Trous n°2 & 3 : les piquets de la "sanglière" (clôture électrifiée anti sangliers) délimitent le parcours. Lorsque la sanglière interfère avec le mouvement normal du joueur, celui-ci a le droit à un dégagement selon la règle de l'obstruction inamovible.

Les filets empêchant la balle d'aller sur la route sont considérés comme des obstructions inamovibles.

Trou n° 6 Practice : Il est formellement interdit de franchir les limites du practice pour récupérer sa (ou une) balle.

Zone à pénalité

Trou n° 6 : Lorsque la balle d'un joueur est retrouvée dans la zone à pénalité rouge entre la clôture du practice et le green, le joueur dispose comme option supplémentaire de dégagement de déposer sa balle sur le côté opposé de la zone à pénalité. Le point de référence de dégagement est le point estimé (coté green) à la même distance du trou que le point estimé où la balle a franchi en dernier la lisière de la zone à pénalité au dessus du grillage du practice. La zone de dégagement à partir de ce point est de 2 longueur de club sans se rapprocher du trou.

Dropping Zones

Trou n°1 : Lorsque la balle s'immobilise dans la zone à pénalité rouge à droite du green, le joueur dispose d'une option supplémentaire de dégagement dans la dropping zone derrière le bunker de droite qui est matérialisée par une ligne rouge avec un point de pénalité.

Trou n° 4 : Lorsque la balle va dans la zone à pénalité jaune qui délimite la "mare", le joueur dispose d'une option supplémentaire de dégagement dans la dropping zone située dans le passage à droite de la mare qui est matérialisée par une ligne jaune avec un point de pénalité.

Priorités

Les joueurs faisant un tour complet de 18 trous ont la priorité aux trous n°1 s'ils viennent du n°11 et au trou n°5 s'ils viennent du n° 14.

Protection des jeunes arbres identifiés par un bambou dont l'extrémité est peinte en orange:

Si un tel arbre interfère avec le lie de la balle, le stance d'un joueur ou la zone de son mouvement intentionnel, la balle doit être relevée, sans pénalité, et droppée selon la procédure prescrite dans la règle 16-1f (dégagement obligatoire pour une condition anormale du parcours où le jeu est interdit).

Exception : Un joueur ne peut obtenir un dégagement suivant cette règle locale si :

- il est déraisonnable pour lui de jouer un coup à cause d'une interférence due à toute autre chose que l'arbre, ou
- l'interférence due à l'arbre ne se produit que par l'emploi d'un stance, d'un mouvement ou d'une direction de jeu inutilement anormaux.

Jeu lent :

Application des recommandations de la FFG : Prêts? jouez! Voir les conseils FFG affichés au tableau des compétitions.

Animaux :

En dehors des compétitions, les chiens tenus en laisse sont autorisés sur le parcours